

NOTRE RESEAU DE CORRESPONDANTS ORGANIQUES LEXING VOUS INFORME

Afrique du Sud : mise en œuvre des pouvoirs d'enquête de la Commission de la concurrence

- La section 6 de la Loi sur la concurrence de 2009 (section 6 of the Competition Amendment Act 1 of 2009) entre en vigueur le **1er avril 2013**. Cet article donne à la Commission de la concurrence, le **pouvoir d'enquêter**, de contrôler et d'évaluer les pratiques commerciales restrictives (abus de position dominante), afin d'assurer l'équité et l'efficacité dans l'économie sud-africaine.
- L'enquête sur le marché est un outil important pour assurer le respect de la concurrence dans l'économie. Une étude de marché est une **enquête formelle** à l'encontre de l'**état général de la concurrence** dans un marché de biens ou services, sans nécessairement se référer à la conduite ou aux activités d'une entreprise particulière nommée.
- La Commission va pouvoir ouvrir une enquête de marché si elle a des raisons de croire que toute caractéristique ou combinaison de caractéristiques d'un marché pour des biens ou services en empêche, faussent ou restreignent la concurrence sur ce marché, ou pour atteindre les objectifs de la Loi sur la concurrence.



Lexing Afrique du Sud

[Cabinet Michalsons](#)

[Actualité](#) du 19-3-2013.

Etats-Unis : règles facilitant et régulant l'échange de données entre les acteurs de la santé

- En attendant la version finale du second volet de la **loi HIPAA** (*Health Insurance Portability and Accountability Act*), une version non officielle du texte (the HIPAA / HITECH 2013 Rule) vient d'être publiée.
- Ce texte définit les standards américains pour la gestion électronique de l'assurance maladie, la transmission des **feuilles de soins électroniques** et tous les identifiants nécessaires au programme de dématérialisation des feuilles de soins pour l'assurance-maladie.
- Les organismes visés et les partenaires commerciaux devront s'y conformer d'ici **septembre 2013**.



Lexing Etats-Unis

Francoise Gilbert - [IT Law Group](#).

[Actualité](#) avril 2013.

Maroc : mise en ligne du projet de loi sur le droit d'accès à l'information

- Le projet de loi sur le droit d'accès à l'information a été mis en ligne sur le site du Secrétariat général du gouvernement (SGG). Une législation prévue par l'article 27 de la **Constitution**. Le projet de loi est censé concrétiser les dispositions de l'article en matière d'accès à l'information.
- La loi fondamentale dispose que l'accès à l'information est un **droit garanti** à tous les citoyens (personnes physiques ou morales). Elle précise également les domaines pour lesquels l'accès à l'information doit être limité.
- En clair, il s'agit de la protection de tout ce qui concerne la **défense nationale**, la **sûreté intérieure** et **extérieure** de l'Etat ainsi que la **vie privée des personnes**.
- Sont également concernées par la limitation, des sources et domaines expressément déterminés par la loi. En clair, la réglementation doit préciser les autres domaines pour lesquels l'accès à l'information doit être limité.



Lexing Maroc

[Cabinet Bassamat & Associée, Fassi-Fihri Bassamat](#)

[Actualité](#) du 29-3-2013

